



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Sous-direction de la politique des formations de l'enseignement général, technologique et professionnel Bureau de la politique des structures et de la prévision Adresse : 1 ter, avenue de Lowendal – 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Francine DERAMBURE Adresse : Suivi par : Tél : 01 49 55 52 33 Fax : 01 49 55 56 17 Réf. Interne : Réf. Classement :</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGER/POFEGTP/N2004-2018 Date : 23 FEVRIER 2004</p>
---	--

Date de mise en application : Février 2004

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales

Annule et remplace :

Date limite de réponse :

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs
régionaux de l'agriculture et de la forêt
Mesdames et Messieurs les chefs des
services régionaux de la formation et du
développement

📎 Nombre d'annexes :

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissements publics et privés sous contrat

Objet : La présente note de service a pour objet de définir les objectifs, les modalités d'application et de traitement de cette enquête.

Résumé : Enquête statistique sur le cheminement scolaire et professionnel des élèves inscrits en classes terminales de brevet d'études professionnelles agricoles (B.E.P.A.) et de brevet de technicien supérieur agricole (B.T.S.A) dans les établissements d'enseignement technique agricole publics et privés et des apprentis inscrits en année terminale de ces mêmes classes dans les centres de formation d'apprentis publics et privés durant l'année scolaire 1999-2000.

Mots-clés : enquête, statistique, cheminement scolaire, B.E.P.A., B.T.S.A.

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <p>Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt</p> <p>Mesdames et Messieurs les chefs des services régionaux de la formation et du développement</p> <p>Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements publics et privés sous contrat</p>	<p>Pour information :</p> <p>Administration centrale</p> <p>Directions régionales de l'agriculture et de la forêt (SRFD)</p> <p>Direction de l'agriculture et de la forêt des D.O.M.</p> <p>Haut-commissariat de la République des T.O.M.</p> <p>Inspection générale de l'agriculture</p> <p>Conseil général du génie rural des eaux et des forêts</p> <p>Inspection de l'enseignement agricole</p> <p>Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole</p> <p>Fédérations nationales représentatives d'associations ou d'organismes responsables d'établissement d'enseignement agricole privés</p>

La présente enquête, conduite par l'ENESAD sous la responsabilité de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche, s'adresse aux **élèves inscrits en classes terminales des cycles conduisant au BEPA et au BTSA et aux apprentis inscrits en années terminales de BEPA et de BTSA au cours de l'année scolaire 1999-2000** dans les établissements d'enseignement technique agricole et les centres de formation d'apprentis publics et privés.

Cette enquête fait suite à celles réalisées ces dernières années et dont les résultats sont diffusés ou en cours de diffusion.

Après avoir reçu l'**avis d'opportunité** du CNIS, cette enquête a été examinée par le Comité du label qui lui a délivré le **label d'intérêt général et de qualité statistique** ainsi que le **visa** la rendant **obligatoire**.

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**, en application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n° 2004X082AG du Ministre de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales valable pour l'année 2004 (enquête BTSA)

Visa n° 2004X083AG du Ministre de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales valable pour l'année 2004 (enquête BEPA).

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la direction générale de l'enseignement et de la recherche.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, 78 rue de Varenne PARIS 7^{ème}.

Comme lors des enquêtes nationales précédentes, le questionnaire est envoyé aux jeunes 4 ans après leur sortie de classe terminale. L'expérience accumulée en matière d'analyse des processus d'insertion professionnelle montre que cette durée permet de saisir le cheminement conduisant une majorité des jeunes à un emploi stable. Il sera en outre possible d'effectuer des comparaisons avec les enquêtes antérieures.

Les informations dont nous disposerons à l'issue de cette enquête sont importantes pour toutes les instances de décision au sein de l'enseignement agricole : conseils d'administration des établissements, instances consultatives régionales et nationales, administration centrale et pour l'ensemble des partenaires sociaux et professionnels.

Par conséquent il vous est demandé d'apporter une attention toute particulière à la réalisation de cette enquête auprès des anciens élèves de votre établissement. L'administration centrale met à votre disposition des questionnaires qui vous seront adressés par le service régional de la formation et du développement ainsi qu'une lettre-type destinée à chaque ancien élève ou apprentis que l'établissement peut adapter et personnaliser s'il le désire.

Les **élèves non répondants** doivent systématiquement être recontactés afin d'améliorer les taux de réponse. En effet, depuis quelques années, ces taux baissent régulièrement et sont même très faibles dans certains établissements. Il est important de les accroître en rappelant que l'enquête est obligatoire. Le comité de label recommande d'améliorer l'analyse des non-répondants et de mettre en œuvre des actions pour augmenter les taux de réponses (recherche de la nouvelle adresse si déménagement...). Une plus grande attention sera apportée cette année au nombre de retours des questionnaires par établissement et aux non-réponses.

Vous voudrez bien vous conformer aux instructions ci-jointes dans le guide de l'enquête pour assurer une parfaite cohésion à l'ensemble des enquêtes et respecter les dates indiquées.

Brigitte FEVRE

Chargée de la sous-direction de la politique de
l'enseignement général, technologique et professionnel

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Document à l'attention des personnels des établissements chargés de mettre en œuvre l'enquête sur l'insertion professionnelle des élèves et des apprentis de l'enseignement technique agricole inscrits en année terminale de Brevet d'études professionnelles agricoles et de Brevet de technicien supérieur agricole de tous les établissements d'enseignement agricole.

LE CHAMP DE L'ENQUÊTE

On prendra en compte tous les jeunes inscrits dans ces classes, qu'ils aient ou non effectué l'année scolaire dans son entier, qu'ils se soient ou non présentés à l'examen. La population de référence est donc celle des inscrits (et présents) à la rentrée de 1999.

SES OBJECTIFS

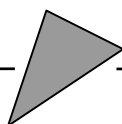
L'enquête est destinée à analyser le cheminement des jeunes pendant les trois ans et demi qui suivent leur sortie du niveau de formation interrogé.

Ses principaux objectifs sont de trois ordres :

- ∂ Connaître le nombre de jeunes qui poursuivent des études diplômantes ou s'engagent dans des formations complémentaires, après avoir suivi une formation professionnelle agricole de niveau BEPA ou BTSA.
- Caractériser précisément les emplois occupés par ces jeunes diplômés de l'enseignement agricole et les secteurs d'activité des entreprises dans lesquelles ils commencent leur activité professionnelle, et cela en fonction des spécialités de formation.
- ÷ Approcher le processus de l'insertion professionnelle à ces niveaux de qualification.

GESTION DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE

Calendrier global



- fin Février 2004 Le SRFD reçoit l'ensemble des questionnaires vierges et les fait parvenir aux établissements de la région accompagnés du nombre des anciens élèves ou apprentis à contacter par filière.
- Mars 2004 Après avoir anonymé le questionnaire, les établissements assurent l'envoi des questionnaires d'enquête aux anciens élèves ou apprentis.
- Avril 2004 Après retour des questionnaires, chaque établissement effectue les relances auprès des non-répondants.
- Début Mai 2004 L'établissement centralise l'ensemble des questionnaires retournés par les anciens élèves ou apprentis. Il effectue une deuxième relance auprès des non-répondants.
- 14 Mai 2004** Il transmet l'ensemble des questionnaires à l'ENESAD chargé du traitement informatique de l'enquête à.

ENESAD
Enquête Insertion
BP 87999
21079 DIJON.Cedex

Organisation de l'envoi des questionnaires et relances

Pour uniformiser le processus de recueil des données et rationaliser l'ensemble des opérations, nous vous proposons de procéder de la façon suivante:

DRESSER LA LISTE DES ANCIENS ELEVES OU APPRENTIS inscrits en classes terminales classe par classe.

La liste comprendra, outre le nom des anciens élèves, et leur classe d'origine, quatre rubriques relatives au processus d'enquête : date d'envoi et de retour du questionnaire, date de rappel, et éventuellement adresse et numéro de téléphone. Cette liste facilitera le calcul des réponses - non réponses et les opérations de rappel.

ANONYMER les questionnaires : on attribuera un numéro de code de 3 chiffres de 001 à 999 en suivant l'ordre alphabétique et en veillant à ne pas donner plusieurs fois le même numéro.

On reportera ce numéro de code **AVANT L'ENVOI du questionnaire** en haut à gauche de la première page du formulaire à la rubrique "numéro de fiche".

Ce numéro ne doit être communiqué d'aucune façon pour que l'enquête soit conforme aux exigences de la commission informatique et liberté.

A titre d'exemple, la liste des anciens élèves et des codes pourrait se présenter ainsi :

Code	Classe	Option	Nom	Adresse -Tél	Envoi Quest.	Rappels	Retour
001	tle bac techno	STPA	ALBERT	13/03/03	03/04/03	
002	tle bac techno	STI	BERNARD	13/03/03	03/04/03	03/05/03
.....							
152	tle BTA	Viti-oeno	MARTIN	28/03/03		15/05/03

Par ailleurs, l'établissement devra compléter la partie du questionnaire en tête de la page 1 : Région - Nom et code postal de l'établissement, Option ... Ces données sont de la plus grande importance pour permettre ultérieurement **le traitement des données par option et par région.**

Compléter, signer et personnaliser la lettre type destinée aux anciens élèves concernés.

N.B. : Bien préciser la date limite de retour.

Envoyer une lettre type et un questionnaire à chaque élève après avoir anonymé et rempli l'entête du questionnaire.

Joindre une enveloppe timbrée, à l'adresse de l'établissement, pour le retour.

Procéder à un ou deux rappels par lettre ou par téléphone avant l'échéance de la date limite de retour.

Il conviendrait d'obtenir un taux de réponse au moins égal à 60% compte tenu du nombre d'enquêtés.

LE BILAN DES REpondants ET DES NON-REpondants

RECAPITULATION DES RETOURS

Pour ce faire l'établissement dispose dans le document ci-joint d'un tableau imprimé comportant pour chaque filière de formation (niveau +spécialité) un état quantitatif du nombre de questionnaires envoyés et retournés.

LE RETOUR DES QUESTIONNAIRES A L'ENESAD

Adresser les tableaux récapitulatifs **AVEC TOUS LES QUESTIONNAIRES** à l'adresse suivante :

<p style="text-align: center;">Enquêtes "Insertion" ENESAD BP 87999 21079 DIJON Cedex</p>

AVANT LE 15 mai 2004, dernier délai.

En indiquant les coordonnées (nom et numéro de téléphone) de la personne qui a suivi ce dossier.

EXPLOITATION DES INFORMATIONS RECUEILLIES

Après la centralisation par l'ENESAD des questionnaires remplis et des états récapitulatifs, l'enquête entrera dans la phase d'exploitation.

La codification des questionnaires et la saisie des données sur support informatique seront centralisées de manière à assurer l'homogénéité du travail de codage des informations.

RAPPORT D'ETUDE

A la fin de 2004, l'ENESAD, réalisera un document de synthèse présentant les principaux résultats de l'enquête.

Ce document sera présenté à la DGER devant le COMITE DE PILOTAGE constitué sur l'initiative de la DGER.

Ce document de synthèse donnera lieu à la rédaction d'un rapport complet scientifique qui sera destiné aux instances nationales, régionales et locales de l'enseignement agricole.

D'autre part, une synthèse est réalisée avec la DGER et largement diffusée (notamment auprès de l'ONISEP, des CIO, aux salons de l'agriculture, de l'éducation...) à l'ensemble des partenaires sociaux et professionnels. Cette synthèse figure également sur le site internet de l'enseignement agricole.

Récapitulatifs des différents éléments de l'enquête

Document 1 : Note de service

Document 2 : Instructions (guide)

Document 3 : Lettre-type d'accompagnement destinée aux anciens élèves

Document 4 : Questionnaires destinés aux anciens élèves et apprentis inscrits en année terminale des classes concernées.

Document 5 : Tableaux récapitulatifs des réponses par niveau et par option.

N.B. : Si vous rencontrez des difficultés dans la mise en œuvre de cette enquête, n'hésitez pas à prendre contact avec :

Mesdames	Michelle FIZAINE	03.80.77.25.44
	Michèle BARGEOT	03.80.77.28.06
		Fax : 03.80.77.26.53